

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1517

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, Mme Spillebout, M. Ledoux, M. Marion, M. Labaronne, Mme Marsaud,
Mme Vidal et M. Le Gac

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de la disposition introduisant un outil public de suivi des contrôles réalisés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Si l'objectif de transparence est légitime, la mise en place d'un tel dispositif soulève plusieurs réserves. Elle risque en effet de complexifier les démarches administratives sans réelle valeur ajoutée pour la gestion des contrôles environnementaux.

Par ailleurs, la publication systématique de ces informations pourrait conduire à une forme de stigmatisation des contrôles, sans que l'utilité d'un tel outil public soit suffisamment démontrée. Il est essentiel que les dispositifs de suivi restent proportionnés et pragmatiques, en cohérence avec les réalités opérationnelles de terrain, afin de ne pas imposer de nouvelles charges injustifiées aux agents de l'OFB comme aux acteurs économiques concernés.